

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/10/2020

**3.4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DÉLIBÉRATION N° 2020-16

Vu le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, modifié par le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015,

Vu les articles 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2015-28 du 11 décembre 2015 adoptant le Règlement intérieur du conseil d'administration,

Vu la délibération n°2017-07 du 09 juin 2017 modifiant le règlement intérieur du conseil d'administration,

Vu la délibération n°2019-26 du 18 octobre 2019 modifiant le règlement intérieur du conseil d'administration,

Sur le rapport du Directeur général,

Le Conseil d'Administration,

Article unique :

Adopte l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique adopté par délibération n° 2015-28 en date du 11 décembre 2015 et modifié par les délibérations n° 2017-07 en date du 09 juin 2017 et n° 2019-26 en date du 18 octobre 2019.

Le Président du
Conseil d'Administration,



Pierre Hurmic

Le Directeur Général



Stéphan de Fay